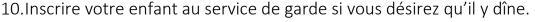
Devoirs du parent

10 devoirs du parent de l'élève gagnant



- 1. Communiquer au secrétariat du pavillon de votre enfant et/ou laisser un message sur le répondeur pour signaler l'absence de votre enfant.
- 2. Prendre rendez-vous au secrétariat du pavillon de votre enfant ou par le biais de son agenda pour rencontrer un membre du personnel.
- 3. Téléphoner au secrétariat ou utiliser l'agenda pour laisser un message au titulaire de votre enfant.
- 4. Informer le titulaire de votre enfant par une note dans l'agenda s'il doit quitter plus tôt.
- 5. Rester à l'extérieur de la cour en tout temps pour la sécurité de votre enfant.
- 6. Aider votre enfant à arriver à l'heure à l'école tous les jours.
- 7. Faire le suivi des devoirs et des leçons de votre enfant tous les jours.
- 8. Vérifier l'agenda de votre enfant pour tout message important.
- 9. Assurer la présence de votre enfant à l'école tous les jours, à moins de raisons médicales.





La sécurité de vos enfants... débute avec VOUS!

Règlements de sécurité routière importants à respecter

®

Interdiction de stationner son véhicule

Amende : 52\$

Interdiction d'immobiliser son véhicule

Amende : **52\$**

(même pour laisser descendre votre enfant)

Amende : **52\$**

Interdiction d'immobiliser son véhicule le long d'un véhicule stationné

Obligation de céder le passage à un piéton s'étant engagé sur la traverse

Amende : **156\$**



Je traverse toujours aux passages piétons ou aux intersections!



Communication gagnante

PROCÉDURE COMMUNICATION GAGNANTE MAISON-ÉCOLE OU ÉCOLE MAISON

VOICI DIX FAÇONS DE COMMUNIQUER SELON LE TYPE DE MESSAGE.



C	Type de communication	Agenda	Téléphone	Courriel	Rencontre	Exemple
		Note agenda				
1.	Quotidienne	de l'élève	Secrétariat			Absence de l'enfant
2.	Spéciale	Note dans enveloppe	Enseignant(e) / Parents			 Information confidentielle au sujet de votre enfant Suivi scolaire
3.	Invitation	Pochette				 Rencontre de parents Conférence Bénévolat Fête école, remise bulletin
4.	Information sortie	Pochette				ThéâtreMusée
5.	Information scolaire	Pochette	Enseignant(e) / Parents		Enseignant(e) / Parents	CommunicationPortfolioBulletin
6.	Éclaircissement		Enseignant(e) / Parents			Suivi de devoirsComportementRéparation
7.	Résolution de problème		Rendez-vous Enseignant(e) / Parents			Lorsque votre enfant dit avoir un problème
8.	Problème non résolu		Direction		Direction	Lorsque vous êtes au courant de quelque chose d'inacceptable
9.	Suivi résolution de problème				Direction	
10.	Complémentaire				Conseil d'établissement Boîte aux lettres Courriel	 Questions La vie scolaire en général Ce qui est fait à l'école

Informations utiles

1. Si votre enfant doit s'absenter

C'est de votre responsabilité de téléphoner au secrétariat du pavillon de votre enfant et au service de garde, si votre enfant est inscrit, pour donner la raison de son absence. Si vous le savez la veille, l'inscrire dans son agenda, le titulaire signera cette note pour vous faire savoir qu'il l'a vue. Les absences sont contrôlées quotidiennement par téléphone.

2. Départ hâtif

Informer le titulaire par un message à l'agenda la veille. L'élève doit faire signer cette note par son titulaire. Sans autorisation de votre part, votre enfant ne pourra pas quitter avant l'heure prévue.

3. Arrivée des élèves et surveillance

Préscolaire : L'élève qui ne fréquente pas le service de garde <u>doit arriver à 8h50 le matin</u> et à <u>12h42</u> le midi. Avant ces heures, il n'y a aucune surveillance sur la cour.

Primaire : L'élève qui ne fréquente pas le service de garde <u>doit arriver à 7h45 le matin</u> et à <u>12h37</u> <u>le midi</u>. Avant ces heures, il n'y a aucune surveillance sur la cour.

4. Retard des élèves

Si votre enfant se présente en retard à l'école, il ne peut entrer en classe sans être passé par le secrétariat où on signera son agenda. Il est important que votre enfant soit à l'heure à l'école, il en <u>va de sa</u> sécurité et de la qualité de ses apprentissages. Nous comptons sur votre collaboration.

5. Récréation à l'intérieur

Si votre enfant doit rester à l'intérieur de l'école lors des récréations pour des raisons médicales (asthme, grippe, rhume...), nous vous demandons de faire parvenir à l'école un **papier médical (du médecin)** attestant de ce fait.

6. Si vous accompagnez votre enfant à l'école

Vous êtes priés de laisser votre enfant entrer seul dans la cour. Lorsque vous venez le chercher le soir, il ira vous rejoindre au même endroit. La cour est strictement réservée aux élèves. Les responsables de la surveillance sont présents le matin et l'après-midi, il est donc essentiel que votre enfant n'arrive pas avant sur la cour. Il en va de la sécurité de tous. Nous vous remercions de votre nécessaire collaboration.

7. Votre présence lors des réunions est très importante

Votre enfant compte sur vous pour l'aider et l'encourager dans son cheminement scolaire. Votre présence, lorsque vous êtes convoqués, est essentielle à sa réussite scolaire.

8. Devoirs et leçons

Les devoirs et leçons permettent à votre enfant de vous montrer ce qu'il apprend à l'école. Vous y intéresser et le supporter lui permettra de mieux progresser.

9. Bibliothèque

Les élèves fréquentent la bibliothèque une fois par semaine. Cette période est intégrée à leur horaire. Votre enfant est responsable des livres qu'il emprunte. Si un livre est abîmé ou perdu, un montant vous sera demandé pour défrayer le coût du livre selon le prix du marché.

10. Changement d'adresse et de numéro de téléphone

Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, <u>il est important d'aviser le secrétariat du pavillon de votre enfant</u> le plus rapidement possible. Par mesure de sécurité, l'école doit pouvoir vous rejoindre en tout temps.

11. Lettres aux parents

Plusieurs lettres sont envoyées aux parents durant l'année scolaire. Les élèves oublient parfois de les remettre. Nous vous invitons à regarder quotidiennement l'agenda ou la pochette facteur de votre enfant afin d'en vérifier le contenu.

12. Retour à la maison

Votre enfant est invité à retourner à la maison immédiatement après l'école car <u>il n'y a pas de surveillance sur la cour après les heures de classes</u>. Il peut arriver que son titulaire ait à lui redonner une explication avant son départ mais **aucun enfant ne peut rester à l'école plus de 15 minutes** sans que les parents en soient avisés. Si le titulaire devait garder votre enfant plus longtemps, vous en serez avisés la veille par une note à l'agenda, une lettre ou un appel téléphonique.

13. Abstention du cours d'éducation physique

Si votre enfant doit être exempté du cours d'éducation physique, vous devez nous faire parvenir un papier médical (du médecin) car les objectifs d'apprentissage en éducation physique sont obligatoires au programme d'études comme toutes les autres matières.

14. Votre collaboration

Votre collaboration est essentielle pour que votre enfant passe une belle année scolaire et qu'il réussisse ses apprentissages. Nous de l'équipe-école et vous comme parents n'avons qu'un seul et même but : la réussite scolaire de votre enfant et c'est en travaillant en étroite collaboration que nous arriverons à mieux l'aider dans la poursuite de cet objectif. Nous savons que nous pouvons compter sur vous et soyez assurés de notre entière disponibilité. N'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous si vous en sentez le besoin.

15. Le protecteur de l'élève

Ce service et simple, gratuit et confidentiel. Le protecteur de l'élève de la CSDM est un intermédiaire indépendant accessible et neutre.

Pour en savoir plus : protecteur.eleve@csdm.qc.ca

Protectrice de l'élève : Louise Chenard Téléphone : 514 475-6768

Adresse du Bureau du protecteur de l'élève : 3737, rue Sherbrooke Est RDC, Montréal H1X 3B3

Le code de vie de l'école $L\acute{e}onard$ - $DeV\acute{i}nc\acute{i}$

Introduction

La mission de l'école québécoise est d'instruire, de socialiser et de qualifier. Le code de vie contient les attitudes et les comportements devant être adoptés en toute circonstance par tous les élèves de l'école.

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, les élèves et l'ensemble de l'équipe-école ont la responsabilité de respecter le code de vie de l'école.

Le personnel de l'école s'engage à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour s'assurer que l'école Léonard-De Vinci soit un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.

Les valeurs de l'école

Suite à une démarche de consultation, les élèves, l'équipe-école et les parents s'entendent sur les valeurs suivantes : persévérance, ouverture à la diversité, sécurité (respect-équité), estime de soi et respect de l'environnement. Ces valeurs sont à la base de notre code de vie et guideront nos interventions.

Prise de position claire contre la violence

Dans notre école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

Définitions de la violence

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

VIOLENCE

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

Le code de vie s'applique à tous et dans toutes les activités de l'école (classe, service de garde, service de surveillance des dîneurs, parc et sorties) ainsi que dans l'autobus et lors des activités parascolaires.

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Des précisions quant aux mesures disciplinaires liées aux manquements au code de vie vous seront acheminées au courant de l'automne.

Règles et comportements attendus

SS	Règles	Comportements attendus	Raisons d'être
VALEURS		Por Control Control	
Persévérance	Je m'engage dans mes apprentissages en faisant de mon mieux.	 Je suis présent, à l'heure, à l'endroit prévu et avec le matériel requis. Je fais le travail demandé et le remets dans les délais prévus. 	 Pour bénéficier de toutes les informations utiles à l'apprentissage. Pour développer des connaissances, le sentiment de compétence et de fierté. Pour favoriser la réussite scolaire. Pour mieux réussir. Pour développer de bonnes attitudes et de bonnes habitudes.
OUVERTURE À LA DIVERSITÉ	Je considère l'autre comme étant mon égal en acceptant sa diversité culturelle, religieuse, sexuelle et physique.	 Je travaille en collaboration avec tout le monde. Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre. 	 Pour apprendre à communiquer avec ouverture en acceptant les différences. Pour contribuer à créer un climat de vie respectueux et harmonieux pour tous. Pour contribuer à un milieu de vie sain où tout le monde a sa place.
ESTIME DE SOI	Je participe activement aux activités. Je fais de bons choix qui me permettent d'être fier de moi (alimentaires, vestimentaires, etc.).	J'apprends à me faire confiance en partageant mes idées, en essayant, en participant et en demandant de l'aide.	 Pour mettre en valeur mes forces et pour améliorer mes faiblesses. Pour développer le sentiment de fierté. Pour développer ma confiance.
SÉCURITÉ	Je respecte les adultes et les élèves par mes attitudes, mes gestes et mon langage.	 Je me déplace de façon sécuritaire en tout temps et dans le respect des autres. Je règle mes conflits par la communication et avec les étapes de Vers le pacifique. 	 Pour maintenir à créer un climat de vie sécuritaire, propice à l'apprentissage. Pour apprendre à mieux vivre ensemble dans une communauté. Pour favoriser une attitude d'écoute avec tous (pairs, adultes).
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	Je prends soin du matériel et de l'environnement.	 Je garde en bon état mon matériel et celui qui est mis à ma disposition. Je garde les lieux et mobiliers propres et en bon état. 	 Pour vivre dans un environnement propre et agréable. Pour protéger mon environnement. Pour respecter le bien commun.

L'application de notre code de vie éducatif au quotidien

Les bons coups mis en valeur (billet «BRAVO»)

Dans le cadre de notre code de vie éducatif, tous les enseignants ainsi que le personnel du service de garde enseignent à leurs élèves quels sont les comportements qui sont attendus à l'école. Afin de les encourager à adopter ces bons comportements, l'équipe a mis en place plusieurs renforçateurs positifs: remise de diplômes, récompenses de groupe pour les beaux déplacements, période de jeux, privilèges à gagner, etc. Et une nouveauté cette année : les billets «BRAVO» ! Ces billets seront remis aux élèves qui se démarquent par leur grand respect du code de vie. Ils pourront être remis à vos enfants à tous moments de la journée, et ce, par tous les intervenants : enseignants, suppléants, éducateurs, surveillants, direction, etc.

Ecole Léonar Billet				
O Respect	O Travail			
O Comportement	O Ponctualité			
O Attitude positive	O Persévérance			
O Participation	0			
Signature de l'intervenant				
Découper et retourner à l'école pour le tirage				
Nom :				
Gr : Date :				
Signature du parent :				

Les manquements mineurs (billet jaune)

Un manquement mineur réfère à tout comportement pouvant nuire au fonctionnement de la classe, du service de garde ou à d'autres activités de l'école. Il concerne la gestion quotidienne des comportements attendus liés aux valeurs de l'école. Une intervention éducative est préconisée.

En cas de manquement mineur, votre enfant devra faire face aux conséquences. Des mesures disciplinaires et des mesures de soutien seront appliquées. De plus, pour vous informer de la situation, un billet de manquement mineur sera agrafé dans son agenda. Nous comptons sur votre collaboration afin de discuter de la situation avec votre enfant. Vous devrez aussi signer le billet et le retourner à l'école dès le lendemain. Le titulaire conservera tous les billets de manquement et il communiquera avec vous si ceux-ci s'accumulent.

	Avis de manq	uement mineur	
Nom:		Date :	
Gr:	Intervenant :		
Moment :	AM Diner	PM SDG	
Endroit:	Classe Cour	Corridor	
	l'heure, à l'endroit avec le matériel requis	 Je fais le travail demandé et je le semets dans les délais prévus. 	
 Je travaille en collaboration avec tout le monde. 		Je m'exprime avec calme, courtoisie en étant à l'écoute.	
 Je me déplace de façon sécuritaire et dans le respect des autres. 		Je règle mes conflits par la communication.	
Je garde le matériel à ma disposition en bon état.		 Je garde les lieux et le mobilier propres et en bon état. 	
Commentar	réalisée :	on Geste de réparation	
		O Travaux communautaires	
O Commun	ication parent	O Travaux communautaires O Récréation structurée	
O Commun	ication parent le rang	N. 19	

L'application de notre code de vie éducatif au quotidien

Les manquements majeurs (appel à la maison ou note explicative à l'agenda)

Un manquement majeur au code de vie réfère à tout comportement pouvant compromettre <u>la sécurité ou</u> <u>l'intégrité d'une ou de plusieurs personnes. Un tel manquement peut présenter un danger ou constituer une infraction à une loi.</u> Un manquement majeur entraine automatiquement une réflexion, une réparation et une mesure disciplinaire. De plus, ce type de comportement sera automatiquement signalé à la direction de l'école. Voici les critères qui nous permettent d'analyser le niveau de gravité d'un manquement :

l'intensité du geste posé, la fréquence, l'impact, l'intention derrière le geste et la capacité du jeune à se reprendre.

Si les manquements majeurs sont répétitifs, une rencontre sera organisée avec la direction, le titulaire et les autres membres du personnel concernés. Les parents seront aussi impliqués dans la recherche de solutions.

Voici quelques exemples de mesures qui pourraient être appliquées. Ces mesures seront choisies en cohérence avec la nature du manquement et avec sa gravité. Par exemple, un élève qui fait un graffiti sera invité à participer à des tâches de nettoyage.

Exemples de mesures de soutien	Exemples de mesures disciplinaires	
Rappeler le comportement attendu et donner des avertissements verbaux	Faire une réflexion écrite ou illustrée et la faire signer à la maison	
 Demander aux élèves « Qu'est-ce que l'on veut voir? Qu'est-ce que l'on veut entendre? » 	 Faire un temps d'arrêt (être retiré d'une activité pour quelque temps) 	
Faire des pratiques guidées (déplacement)	Faire des excuses écrites ou verbales (privées ou	
Placer l'élève près d'un adulte (durant les	publiques)	
déplacements ou aux récréations)	Faire un geste de réparation lié au manquement avec	
Participation à des récréations structurées	accompagnement (enseignants, éducateurs, parents)	
Contrat personnalisé avec renforcement positif	Perdre en autonomie : déplacement limité	
Rappeler les impacts possibles sur la victime en cas	Perdre des privilèges	
de manque de respect	Faire des travaux communautaires	
Offrir de l'accompagnement pour la résolution de conflits	Charger des frais aux parents en cas de bris de matériel	
Participer à des ateliers pour développer de	Assister à une retenue	
meilleures habiletés sociales	Être suspendu (à l'externe ou à l'interne)	

POLITIQUE VESTIMENTAIRE

Je porte des vêtements appropriés et sécuritaires.

- Les jupes trop courtes, les vêtements trop moulants, trop échancrés et les souliers trop hauts sont interdits
- à l'école:
- Les vêtements sont exempts d'inscription ou de motif se rapportant à la violence;
- J'entre en classe sans vêtement ou accessoire d'extérieur (bottes, manteaux, casquettes, lunettes de soleil);
- Un pantalon court et un chandail différent sont nécessaires pour les cours d'éducation physique dans un sac identifié. De plus, je rapporte ces vêtements chaque semaine à la maison pour les laver;
- Je ne porte pas de casquette lorsque je suis dans l'école;
- Je porte des vêtements adéquats selon la température;
- Tous mes vêtements doivent être identifiés (bottes, manteaux, souliers, mitaines, etc.).

POLITIQUE ALIMENTAIRE

J'apporte des aliments bons pour la santé.

- Exemples : fromage, fruits, légumes, muffins et céréales;
- Les friandises, les gommes, les croustilles, les boissons gazeuses et les bonbons <u>sont interdits</u> à l'école sauf lors d'occasions très spéciales autorisées;
- Comme certains élèves sont allergiques à certains produits, nous recommandons de <u>ne pas donner de</u> produits contenant des noix ou des arachides et d'éviter le partage d'aliments.

POLITIQUE SUR LES OBJETS PERSONNELS

J'apporte les objets nécessaires à mes apprentissages.

- Les objets pouvant blesser les autres sont interdits à l'école (aucun parapluie à bout pointu);
- Les jouets venant de la maison **sont interdits** à l'école (cartes de toutes sortes, petites autos, etc.);
- Les cigarettes, l'alcool et les drogues sont interdits à l'école;
- Les grosses sommes d'argent, les bijoux dispendieux, les iPod, les MP3, les tablettes, les téléphones cellulaires et les jeux électroniques **sont interdits**.
- S'il y a lieu, ces objets seront confisqués et les parents en seront avisés;
- L'école n'est pas responsable des bris et des vols de ces objets.

JE VOUVOIE LES MEMBRES DU PERSONNEL.

PROCÉDURE EN CAS DE RETARDS RÉCURRENTS

Res services à l'école

PRÉSCOLAIRE

- La secrétaire fait la consignation des retards. Elle les numérote dans l'agenda.
- Au 3^e retard, un autocollant est apposé dans l'agenda par la secrétaire. Voici ce qui y sera inscrit :

Rencontre avec la direction à l'horizon But : trouver des solutions.

- Au 4^e retard, les parents sont convoqués par la direction. Des mesures de soutien et des mesures disciplinaires seront envisagées si la situation ne s'améliore pas.
- Au 5^e retard, l'enfant est retourné à la maison et doit revenir à l'entrée des classes suivante.
- Au 6e retard, on recommence cette procédure en numérotant les retards de 1 à 5 dans l'agenda.

PRIMAIRE: Consignation des retards par étape.

- La secrétaire fait la consignation des retards. Elle les numérote dans l'agenda.
- Au 3^e retard, l'élève est convoqué en retenue avec une réflexion.
- Au 6^e retard, l'élève est convoqué en retenue avec une réflexion et les parents recevront une lettre par la direction.
- Au 9^e retard, les parents seront convoqués par la direction.

Il se peut que des cas particuliers mis en contexte nécessitent des mesures exceptionnelles hors procédure.

Ce service est destiné à apporter de l'aide aux élèves qui éprouvent des difficultés d'apprentissage. Le titulaire réfère l'élève à la direction et l'orthopédagogue intervient auprès de l'élève.

2. Psychoéducation (3 jours semaine)

Ce service est destiné aux élèves ayant des difficultés d'adaptation et de comportement. Le titulaire réfère l'élève à la direction et avec l'autorisation des parents, la psychoéducatrice intervient auprès de cet élève en collaboration avec les intervenants de l'école. Son rôle est de supporter et d'encadrer l'enfant afin de l'aider à augmenter sa capacité d'adaptation et à développer ses d'habiletés sociales.

3. Orthophonie (2 jours semaine)

Ce service s'adresse aux élèves qui ont des difficultés de langage, c'est-à-dire aux élèves éprouvant des difficultés à produire ou à interpréter des messages à l'oral ou à l'écrit.

4. Technicienne en éducation spécialisée (5 jours semaine)

Ce service s'adresse aux élèves qui éprouvent des difficultés de comportement à l'école. La technicienne a un rôle préventif et curatif : elle donne aux élèves qui en démontrent le besoin la façon de régler des conflits de façon pacifique et si un élève a un comportement inadéquat, elle fait avec lui un retour sur l'événement, trouve avec lui les moyens à prendre pour éviter que cette façon d'agir ne se reproduise. Elle communique avec les parents par le biais d'une réflexion, message dans son agenda ou par téléphone si nécessaire. Elle assure le suivi des élèves identifiés comme ayant des difficultés de comportement.

5. Service Social (2 jours semaine)

Ce service s'adresse particulièrement aux élèves ayant des problèmes d'adaptation à l'école. Le titulaire réfère l'élève à la direction et en concertation avec les parents, la travailleuse sociale intervient auprès de l'élève et des parents s'il y a lieu. Cette personne relève du C.S.S.S. Saint-Michel.



6. Infirmière (2 jours semaine)

L'infirmière de l'école s'occupe principalement de dépister chez les élèves des problèmes de santé particuliers (les problèmes visuels, maladies contagieuses) et elle réfère les parents au centre de santé approprié. Elle est une personne-ressource pour les parents et les enseignants. Cette personne relève du C.S.S.S. Saint-Michel.



7. Hygiéniste dentaire (au besoin)

L'hygiéniste dentaire assure à des groupes d'élèves particuliers des examens dentaires et voit à sensibiliser les élèves et les parents sur l'importance d'avoir une bonne santé dentaire et comment la préserver. Elle est une personne-ressource pour les parents et les enseignants. Cette personne relève du C.S.S.S. Saint-Michel.



Res services à l'école



8. Lait

et collations

Les élèves recevront une collation équilibrée 5 fois semaine et du lait 4 fois semaine. Ces aliments ne remplacent pas le petit déjeuner que les élèves devraient recevoir à la maison. Il est primordial pour la santé des enfants que les parents nous fassent connaître leurs allergies alimentaires en remplissant minutieusement la fiche santé de l'élève en début d'année. Nous préconisons des collations santé (fruits, légumes et produits laitiers).

9. Service de dîner

L'école offre la possibilité aux parents qui sont dans l'impossibilité d'être présents à la maison à l'heure du dîner (ceux qui travaillent à l'extérieur ou qui étudient à temps plein) d'inscrire leur enfant à ce service. L'élève doit apporter son lunch et pour la somme de 3,50\$ il mangera sous une surveillance adéquate et en toute sécurité. Les places étant limitées, ce service est donc réservé aux élèves dont les parents sont dans l'impossibilité de faire autrement. (Les élèves de 4 ans dînent au service de garde : frais de 3,50\$.)

Le nombre de places est limité : s.v.p. y inscrire votre enfant dès le début de l'année si vous pensez être dans l'obligation d'utiliser ce service. L'inscription se fait par écrit (fiche spéciale à compléter). <u>Tout élève ayant un comportement inadéquat pourra être retiré en tout temps de ce service</u>. De même ce service doit s'autofinancer, ainsi les élèves dont les parents n'acquittent pas les coûts seront retirés après un avis écrit.

10. Service de garde

Ce service appartient à l'école. La technicienne et les éducatrices mettent tout en œuvre pour assurer la qualité de ce service en organisant des activités riches et variées et ce en respectant toutes les normes de sécurité. Le service de garde est ouvert lors des journées pédagogiques. Pour y être admis un élève doit y être inscrit. Le parent doit compléter la fiche d'inscription et signer la charte des règlements du service.



11. Les parents à l'école

Il est très important que les parents soient représentés à l'école car les parents ont leur place à l'école Léonard-de Vinci : que ce soit à titre bénévole pour nous aider à effectuer de menus travaux pour les élèves ou accompagner des enfants lors des sorties éducatives, ou pour siéger comme représentants des autres parents au Conseil d'établissement (CÉ) ou à l'organisme de participation des parents (OPP). Le conseil d'établissement est l'organisme officiel, établi par la loi de l'instruction publique, et l'OPP est l'endroit où les parents peuvent s'impliquer à leur rythme et connaître l'environnement scolaire.

Les numéros de téléphone utiles

SERVICES ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Allo Prof	514-527-3726
Bibliothèque Saint-Michel	514-872-4250
Centre antipoison	1-800-463-5060
C.S.S. Saint-Michel	514-374-8223
Éco-Quartier	514-727-0914
Info-Crime Québec	1-800-711-1800
Jeunesse, J'écoute	1-800-668-6868
La ligne parents	514-288-5555
Maison d'Haïti	514-326-3022
La perle retrouvée	514- 722-2477
Poste de quartier (police)	514-280-0130
Protection de la jeunesse	514-896-3100
Tel-Jeunes	514-288-2266



COMMISSION SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Comité central des parents	514-596-6121
Commission scolaire (M. Kenneth George)	514-596-7790
École secondaire Joseph-François-Perrault	514-596-4620
École secondaire Louis-Joseph-Papineau	514-596-5353
Centre Yves-Thériault (francisation)	514-596-7110
École Léonard-de Vinci (pav. présco. 1er cycle)	514-596-5512
École Léonard-de Vinci (pav. 2 ^e et 3 ^e cycles)	514-596-4924

Ligne Info-Parents 514-596-CSDM (2736)

du lundi au jeudi de 11 heures à 15 heures

Service d'accueil, de référence, de conseil

et d'accompagnement (SARCA) 514-350-8800

Service de garde de l'école Léonard-de Vinci

Pavillon préscolaire- 1^{er} cycle 514-596-5512 poste 8396

Pavillon 2^e -3^e cycles 514-596-4928

Responsable du service de garde 514-596-5512 poste 5516

Site Web de la CSDM www.csdm.qc.ca



E'alimentation à l'école

Page Alimentation primaire

Environnement / Ponsommation



ENVIRONNEMENT ET CONSOMMATION



Une boîte à lunch écologique

Truc nº 1 : Évalue bien tes besoins en nourriture afin de ne pas gaspiller et de ne pas « nourrir la poubelle ».

Truc nº 2: Utilise des contenants réutilisables pour tes repas et tes collations : eau, sandwichs, fruits, légumes et breuvages.

Au besoin, emballe tes aliments dans un sac à pain. Rapporte le sac à la maison pour qu'il serve à nouveau.

Truc nº 3: Évite les produits présentés en portions individuelles qui produisent plus de déchets... et sont souvent plus chers fromages, boîtes à boire, yogourts, sachets de biscuits, etc. Utilise plutôt des contenants réutilisables pour la séparation en portions individuelles.

Truc n° 4: Préfère les ustensiles durables et réutilisables aux ustensiles de plastique jetables.



Le recyclage à l'école

Dans le bac de papier :

feuilles de papier, boîtes et rouleaux en carton. enveloppes et sacs en papier

Dans le bac de berlingots de lait et boîtes à jus : berlingots de lait vidés, écrasés et sans paille boîtes à jus vidées, oreilles décollées, aplaties et sans paille

Dans la poubelle :

objets en styromousse (plastique numéro 6), essuie-tout souillés, papiers-mouchoirs, enveloppes matelassées, papiers photo, autocollants, sacs de croustilles et autres friandises





Des déplacements verts

Opte pour le transport actif (marche, vélo, patins à roues alignées, etc.) ou le transport en commun.

Bénéfique pour ta santé

Les activités physiques améliorent la santé.

Bénéfique pour l'environnement

Le transport actif et le métro n'émettent aucun polluant.

L'autobus transporte 50 fois plus de personnes qu'une automobile et pollue jusqu'à 20 fois moins.



Les 3R appliqués au papier

R comme Réduire à la source

Garde toujours en tête que le « déchet » qui nuit le moins à l'environnement est celui qui n'a pas été produit!

Ne gaspille donc pas le papier, utilise tout l'espace offert par les feuilles.

R comme Réutiliser

Il est souvent possible de réutiliser un objet ou de donner l'occasion à quelqu'un d'autre de le

Réutilise les feuilles imprimées d'un seul coté pour faire des dessins ou encore utilise les comme brouillon.

R comme Récupérer

Il est souvent possible de donner une autre vie à beaucoup de matières et de produits en participant à la collecte de matières recyclables.

Le papier étant recyclable, donne-lui une autre vie en le déposant dans le bac de collecte.

